

COMMUNE D'AUNAY SOUS CRECY
DELIBERATIONS ET PROCES VERBAL
SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le onze septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur. Jacques RIVIERE, Maire.

Étaient présents : Jacques RIVIERE, Jean-Marie ORTET, Fan LAVOISÉ, Béatrice MARAND, Corinne COURCIER, Mélodie LEGALLOIS, Christophe REFFIENNA, Yvon PERROT, Carole MACHARES, Stéphane BRULARD, José PEREIRA, Ronan LE GALL DU TERTRE, Anthony TORNIL

Absents excusés :

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Madame LAVOISÉ



La séance a été ouverte à 20h00 sous la présidence de M. RIVIERE Jacques, maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions. Madame LAVOISÉ Fan a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 07 septembre 2023.

OBJET : Délibération pour le tarif de la salle des fêtes

Monsieur Le Maire propose le tarif de la salle des fêtes pour une location le 11/11/2023 à Madame CHUITON pour 470 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, a voté à l'unanimité

DOCUMENT CERTIFIE EXECUTOIRE
Après dépôt à la Sous-préfecture le 22/09/2023
Et affichage le 22/09/2023
AUNAY SOUS CRECY, 22/09/2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Jacques RIVIERE

